

## **Convention de mise à disposition d'un local situé 352 rue du Mâconnais à Chambéry**

### **Entre les soussignés :**

L'association Régie Plus, représentée par son président Éric ZAGAGNONI, ayant son siège au 352 rue du Mâconnais 73000 Chambéry  
d'une part,

### **Et**

La communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges portant le dispositif CitésLab, ayant son siège social sis 106 Allée des Blachères, 73000 Chambéry, représentée par son président, Xavier DULLIN, ou son représentant  
d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> : locaux**

L'association Régie Plus met gracieusement à la disposition de la communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges portant le dispositif CitésLab un local à office de bureau sis 352 rue du Mâconnais - 73000 Chambéry dont elle est locataire, afin d'y mener une activité temporaire d'accueil individuel de personnes en démarche de création d'entreprise.

### **Article 2 : durée**

Cette mise à disposition est fixée pour une durée d'un an à compter de la signature de la présente convention.

### **Article 3 : obligations de la communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges**

La jouissance du local mis à la disposition de la communauté d'agglomération n'implique aucun entretien de celui-ci ni aucune servitude. La communauté d'agglomération s'engage à respecter les consignes de sécurité en usage dans les locaux et la réparation ou le remplacement de toute dégradation occasionnée du fait de son activité.

### **Article 4 : occupation du local**

La communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges s'engage à n'occuper le local mis à sa disposition que pour y exercer l'activité déclarée dans l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

### **Article 5 : exécution de la convention**

La présente convention pourra être dénoncée tant par l'association Régie Plus que par la communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges, moyennant un délai de préavis de deux mois avant l'échéance de celle-ci.

**Article 6 :** L'association Régie Plus et Chambéry métropole-Cœur des Bauges s'engagent à respecter les chartes graphiques et l'utilisation des logos respectifs dans tout support de communication ou bilans d'activités réalisés.

Fait à :

Le :

Pour Régie Plus,  
Eric Zagagnoni

Pour Chambéry métropole-Coeur des  
Bauges,  
Xavier Dullin